

FICHE INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT 2025-2026

Contact Hôtellerie, Restauration, Tourisme : Mme ADRIEN

Contact Santé, Bois : Mme AMELAINE

RENTREE 2025 :

1^{ère} année de BTS, 3 PMET, 1^{ère} année de Bac Pro, 1^{ère} année de BMA et 1^{ère} année de CAP : **lundi 1er septembre à 9h.**

• HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu du lundi 9h05 au vendredi 15h50. Pas d'internat le weekend (du vendredi soir au dimanche soir).

• REGIMES SCOLAIRES

Quatre régimes scolaires sont possibles : externe, demi-pensionnaire 5 jours, demi-pensionnaire 4 jours ou interne. Tout changement de régime doit être demandé par écrit au plus tard 8 jours avant le début du trimestre suivant. Aucun changement n'est accordé en cours de trimestre.

Le tarif des forfaits, fixé par la région, est donné à titre indicatif sans la déduction des périodes de stage professionnel. Une remise d'ordre sera accordée à la famille à l'issue de ces stages.

| Elèves, BTS | Tarif 2025 |
|---|----------------|
| Ticket repas | 4,85€ / repas |
| Forfait 5 jours : élèves demi-pensionnaires | 644.40€ / an |
| Forfait 4 jours : élèves demi-pensionnaires | 548.64€ / an |
| Forfait internat : élèves internes | 1.769,04€ / an |
| Nuitées (occasionnelles) | 2,20€ / nuit |
| Petit-déjeuner | 1,80€ / repas |
| Forfait semaine apprentis | 76.80 € |

Les aides-soignants qui n'ont pas le statut d'élève et qui sont rattachés au GRETA 58 bénéficient des tarifs suivants :

| IFAS GRETA en formation continue | Tarif 2025 |
|----------------------------------|---------------|
| Ticket repas | 4.85€ / repas |
| Petit déjeuner | 1,80€ / repas |
| Nuitées | 11€ / nuit |

Modalités de paiement :

Vous pourrez choisir l'une des modalités de paiement suivantes :

- Par chèque à la fin de chaque trimestre ou selon l'échéancier mis en place avec le service d'intendance.
- Par prélèvement automatique mensuel. Le mandat SEPA est à compléter sur le dossier d'inscription.
- Par le paiement en ligne.

• BOURSES (sauf apprentis) :

Pour les élèves de 3 PMET, 1^{ère} année de Bac Pro, 1^{ère} année de BMA et 1^{ère} année de CAP :

La demande de bourse pour l'année scolaire 2025-2026 est à réaliser au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au lycée, vous pouvez donner votre **accord pour l'étude automatique de votre droit à bourse**.

Cet accord vaut demande de bourse.

Si vous ne voulez pas donner votre accord pour l'étude automatique de votre droit à bourse, vous devez faire votre demande de bourse en ligne via les téléservices ou via un formulaire papier.

Pour les élèves de 1^{ère} à la terminale : si les responsables légaux ont consenti à l'étude automatique des bourses pour l'année 2024/2025, aucune autre demande ne doit être effectuée. Les nouvelles données fiscales seront mises à jour et le droit à bourse réétudié automatiquement.

Pour les élèves de BTS : vous devez constituer un dossier social étudiant (DSE) par internet en vous connectant à messervices.etudiant.gouv.fr. A la fin de votre saisie, un courriel de confirmation vous est envoyé. Si vous ne le recevez pas, c'est que vous n'êtes pas allé jusqu'au bout de la procédure. Vous devrez recommencer.

Votre interlocuteur durant l'instruction de votre dossier est le Crous de l'académie où vous faites actuellement vos études.
⇒ **Tous les élèves boursiers devront apporter à la rentrée leur notification d'attribution de bourse auprès du secrétariat du lycée.**

• **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les élèves, quelque soit leur département d'origine, pourront s'inscrire ou effectuer le renouvellement de leur titre de transport sur le site Internet de la Région : www.bourgognefranche-comte.fr.

Les élèves habitants le département de la Nièvre peuvent se renseigner auprès :

- de la région bourgogne-Franche-Comté à l'adresse mail suivante : transports58@bourgognefranche-comte.fr
- ou des mairies de secteur.

Les élèves de Cosne-sur-Loire peuvent prendre le train jusqu'à Nevers puis le car jusqu'à Château-Chinon.

Pour les élèves venant de Clamecy – Corbigny – Decize, contacter la mairie de Château-Chinon.

• **INSCRIPTION DES ELEVES**

➤ **Pour la classe de 3^{ème} Prépa-Métiers :**

Les élèves souhaitant intégrer une 3^{ème} Prépa-Métiers devront en faire la demande auprès de leur collège afin de connaître la procédure à suivre. Une commission académique en juin statuera sur les dossiers et un courrier sera adressé aux responsables légaux indiquant si l'élève est admis ou sur liste d'attente. Le secrétariat du lycée contactera les familles pour les informer des modalités d'inscription.

➤ **Pour les classes de CAP, Bac Professionnel ou BMA :**

Les élèves souhaitant intégrer le lycée devront formuler des vœux d'affectation et passer par la procédure AFFELNET.

Tous les élèves de 3^{ème} remplissent une fiche de vœux remis par leur collège.

Les élèves déjà en lycée devront se rapprocher de leur professeur principal afin de connaître la démarche à suivre.

Les résultats de la procédure d'affectation seront disponibles fin juin début juillet.

✚ D'un côté, les familles devront se connecter aux téléservices pour accepter l'affectation et prendre connaissance des documents d'inscription et des pièces justificatives à apporter. Les codes d'accès aux téléservices sont fournis par le collège.

✚ D'un autre côté, le lycée prendra contact par téléphone avec tous les élèves admis dès la fin juin et leur indiquera les dates et horaires des journées d'inscription (*1^{ère} semaine de juillet, à confirmer*). Il est indispensable de vous présenter à ces journées pour finaliser l'inscription de votre enfant avec toutes les pièces justificatives demandées.

➤ **Pour la classe de BTS :**

Les élèves désirant s'inscrire en BTS doivent passer par la plate-forme Parcoursup. La phase d'admission (résultats et validation des formations demandées par le candidat) se déroule du 30 mai au 12 juillet 2025.

➤ **Pour l'ensemble des classes:**

Il est impératif que chaque élève admis au lycée suite aux procédures d'affectation **remplisse un dossier d'inscription et fournisse à l'établissement toutes les pièces demandées.**

Nous restons à votre disposition si besoin. N'hésitez pas à contacter l'établissement.

Lycée des Métiers François Mitterrand – 1 rue Pierre Mendés France – 58120 Château-Chinon -Tél : 03.86.79.48.00

Site internet : <https://lyc58-fmitterrand.sd.ac-dijon.fr/>